



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 avril 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-huitième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015\*\*

#### Titre XI Dépenses d'équipement

#### Chapitre 33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	2
Orientation générale . . . . .	2
Vue d'ensemble des ressources . . . . .	4
Autres éléments d'information . . . . .	8
A. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien . . . . .	8
1. Sièges . . . . .	8
2. Office des Nations Unies à Genève . . . . .	9
3. Office des Nations Unies à Vienne . . . . .	10
4. Office des Nations Unies à Nairobi . . . . .	11
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique . . . . .	12
6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes . . . . .	13
7. Commission économique pour l'Afrique . . . . .	14
8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale . . . . .	15
B. Réseaux intégrés de l'ONU . . . . .	15

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 mai 2015).

\*\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.



---

## Vue d'ensemble

Tableau 33.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2014-2015	109 864 500
Ajustements techniques (suppression de dépenses non renouvelables)	(52 012 100)
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	21 748 000
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(281 800)
Variation	(30 545 900)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017 <sup>a</sup>	79 318 600

<sup>a</sup> Aux taux révisés de 2014-2015.

### Orientation générale

- 33.1 Les ressources nécessaires pour couvrir le coût des projets d'équipement, à savoir les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à exécuter dans les principaux immeubles appartenant à l'ONU dans le monde entier sont décrites dans le présent chapitre 33. Ces travaux comprennent la modernisation des installations techniques et des bâtiments existants. Les crédits demandés sont regroupés dans le présent chapitre afin d'assurer une approche coordonnée et systématique de la gestion des installations, des gros travaux d'entretien et des travaux de construction ainsi que des services informatiques. Il convient de noter que les ressources nécessaires au financement des dépenses de personnel et des frais afférents concernant l'administration et la gestion des activités prévues ici sont inscrites aux chapitres correspondants du projet de budget-programme du Siège, des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour l'exercice 2016-2017. Aucune ressource n'est prévue dans le présent chapitre pour financer les dépenses relatives aux postes et les autres objets de dépense, à l'exception des emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui ont été approuvés par l'Assemblée générale aux fins de projets d'équipement spécifiques limités dans le temps.
- 33.2 Les travaux à réaliser sont traditionnellement classés de la manière suivante :
- Les projets structurels à forte intensité de capital qui auraient pour effet de modifier ou d'améliorer notablement des installations ou des infrastructures informatiques, forment la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration;
  - Les projets ayant pour objet de réparer ou de remplacer des installations existantes (par exemple chauffage, ventilation et climatisation) et les systèmes existants (systèmes électriques, systèmes informatiques et dispositifs de sécurité), ou d'une manière générale de les maintenir en bon état de marche sont rangés dans celle des gros travaux d'entretien.
- 33.3 La majorité des projets figurant dans la partie du chapitre 33 consacrée aux gros travaux d'entretien ont un caractère récurrent puisqu'il s'agit d'activités continues dont le but est de maintenir les bâtiments en bon état et d'assurer la robustesse des installations et des infrastructures

informatiques, afin d'atténuer le risque d'interruption des services opérationnels. À l'inverse, les travaux de transformation et d'amélioration sont généralement des projets ponctuels et non récurrents, qui peuvent, du fait de leur ampleur et de leur complexité, s'étaler sur plusieurs exercices biennaux (projets pluriannuels).

- 33.4 Les projets mentionnés dans la présente section se rapportent aux éléments suivants du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1) : a) sous-programme 4 (Services d'appui), sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques des technologies de l'information et des communications) et sous-programme 6 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications) du volet A (Siège); b) sous-programme 4 (Services d'appui) et sous-programme 6 (Aspects opérationnels des technologies de l'information et des communications) des volets B (Office des Nations Unies à Genève), C (Office des Nations Unies à Vienne) et D (Office des Nations Unies à Nairobi).
- 33.5 Les objectifs d'ensemble de ces sous-programmes sont d'optimiser la gestion, par le Secrétariat, des bureaux et des installations de conférence, ainsi que la gestion des avoirs, et de pourvoir à la réalisation efficace, rationnelle et transparente des objectifs stratégiques, fonctionnels et opérationnels de l'Organisation, au moyen des outils informatiques. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès relatifs à la réalisation de ces objectifs font partie du cadre logique du Bureau des services centraux d'appui, du Bureau de l'informatique et des communications et des services administratifs de Genève, Vienne et Nairobi.
- 33.6 Au Siège, les projets proposés dans le présent chapitre relèvent du Bureau des services centraux d'appui et du Bureau de l'informatique et des communications, selon qu'il convient. Les services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi et des commissions régionales sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs, d'exécuter les projets relevant du présent chapitre et d'administrer les ressources correspondantes. Les projets liés à la sûreté et à la sécurité des locaux des Nations Unies dans tous les grands lieux d'affectation seront exécutés en étroite coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité.
- 33.7 Conformément à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, le Bureau des services centraux d'appui joue un rôle de coordination en fournissant aux lieux d'affectation hors Siège des orientations et des directives intégrées et coordonnées, ainsi qu'une assistance technique, pour l'exécution des projets de gestion des installations. Grâce aux moyens dont il dispose, il a fourni des conseils et des orientations dans le cadre d'un certain nombre de projets des bureaux extérieurs. La création, au cours de l'exercice 2010-2011, d'un Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs au sein du Service de la gestion des installations a également renforcé ses capacités. Le Groupe offre aux bureaux hors Siège et aux commissions régionales les orientations, l'appui et les conseils techniques dont ils ont besoin pour planifier, gérer et suivre leurs grands projets de construction. L'Assemblée générale a réaffirmé que le Bureau devait appuyer l'exécution de projets concernant la gestion des installations des bureaux extérieurs et a souligné, par exemple dans sa résolution 69/262 qu'il importait que les relations entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à New York, et les autres lieux d'affectation soient placées sous le signe de la communication d'orientations, de l'interaction et de la coordination.
- 33.8 Dans son rapport A/69/760, le Secrétaire général a présenté les conclusions tirées de l'examen stratégique des biens immobiliers<sup>1</sup> à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine. Le rapport

---

<sup>1</sup> L'examen stratégique des biens immobiliers a été conçu conformément aux résolutions 65/259 et 68/247B de l'Assemblée générale. Il est coordonné par le Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs, rattaché au Bureau des services centraux d'appui, en étroite collaboration avec le Groupe provisoire de la gestion des biens, l'équipe chargée du projet des Normes

expose un programme d'investissement patrimonial sur 20 ans pour la période 2018-2037 concernant les bâtiments possédés ou loués par l'Organisation dans les huit sites principaux (New York, Genève, Vienne, Nairobi, Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth et Santiago) ainsi que 20 bureaux sous-régionaux rattachés aux commissions régionales. L'examen en est actuellement à la troisième et dernière phase du processus, qui inclut la création et la mise en service d'une base de données à actualisation périodique qui permettra de contrôler l'exécution des projets et d'établir des rapports à ce sujet.

- 33.9 Dans sa résolution 69/262, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de mieux évaluer les coûts et les avantages qui découleraient de l'adoption d'un programme d'entretien plus préventif que la stratégie actuelle et a réaffirmé que toute proposition issue de l'examen stratégique des biens immobiliers ayant des incidences financières doit être présentée conformément à la procédure prescrite dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation. Les crédits demandés au titre de ce chapitre ont donc été calculés selon la méthode convenue, tout en prenant en compte les résultats de l'examen stratégique des biens immobiliers.
- 33.10 Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Bureau des services centraux d'appui a passé en revue les activités nécessitant des financements au titre du chapitre 33, pour les bureaux hors Siège et pour les commissions régionales, et fourni, en tant que de besoin, des indications et des conseils techniques afin de faciliter la planification et l'évaluation des dépenses concernant les biens de l'Organisation et leur bonne administration.
- 33.11 Créé par la résolution 63/262, le Bureau de l'informatique et des communications fournit une direction centrale forte aux fins de la définition et de la mise en œuvre, dans l'ensemble de l'Organisation, de stratégies et de normes relatives à l'informatique et aux communications, et il s'assure de la bonne utilisation des crédits affectés à la modernisation des systèmes et à l'amélioration des services informatiques. Il définit les grandes orientations stratégiques et fournit des progiciels intégrés et des infrastructures, en vue d'assurer la cohérence et la coordination des travaux de l'Organisation. Dans ce cadre, il administre au niveau central les projets de modernisation du réseau reliant le Siège, les bureaux extérieurs et les commissions régionales, à la faveur d'un projet portant sur les réseaux intégrés de l'ONU, qui vise à standardiser le matériel et à aligner l'ensemble des réseaux sur les mêmes normes de fonctionnalité, de qualité et de fiabilité.

### **Vue d'ensemble des ressources**

- 33.12 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 79 318 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 30 545 900 dollars (27,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. La baisse des ressources demandées découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; b) les nouveaux mandats et les transferts entre les composantes; c) les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale). Elle ne compromettra pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.
- 33.13 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 33.2 à 33.4 ci-après.

---

comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et l'équipe Umoja afin d'assurer la continuité des initiatives de l'Organisation et des politiques de gestion des biens immobiliers.

**Chapitre 33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien**

**Tableau 33.2 Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

Composante	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation				Total	Pourcentage	Total avant actuali- sation des coûts	Actuali- sation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale					
<b>A. Transformations et améliorations</b>											
améliorations	2 316,1	2 391,1	–	–	(0,6)	–	(0,6)	–	2 390,5	77,5	2 468,0
1. Siège	11 994,4	5 190,7	–	1 138,2	–	–	1 138,2	21,9	6 328,9	294,5	6 623,4
2. Genève	4 481,9	48 594,5	(44 532,1)	(303,5)	(6,5)	–	(44 842,1)	(92,3)	3 752,4	4,5	3 756,9
3. Vienne	2 665,3	2 160,3	–	(55,6)	(10,6)	–	(66,2)	(3,1)	2 094,1	27,5	2 121,6
4. Nairobi	2 652,1	3 515,1	–	(750,1)	(10,0)	–	(760,1)	(21,6)	2 755,0	268,3	3 023,3
5. CESAP	2 571,5	2 052,6	–	8 416,6	(12,8)	–	8 403,8	409,4	10 456,4	909,7	11 366,1
6. CEPALC	926,2	984,7	–	385,8	–	–	385,8	39,2	1 370,5	87,7	1 458,2
7. CEA	1 899,4	4 367,6	(2 126,2)	13 446,9	–	–	11 320,7	259,2	15 688,3	2 552,0	18 240,3
8. CESAO	100,5	5 426,6	(5 353,8)	52,8	–	–	(5 301,0)	(97,7)	125,6	10,3	135,9
<b>Total partiel, A</b>	<b>27 291,3</b>	<b>72 292,1</b>	<b>(52 012,1)</b>	<b>22 331,1</b>	<b>(39,9)</b>	<b>–</b>	<b>(29 720,9)</b>	<b>(41,1)</b>	<b>42 571,2</b>	<b>4 154,5</b>	<b>46 725,7</b>
<b>B. Gros travaux d'entretien</b>											
1. Siège	11 390,6	11 191,5	–	1 173,4	(48,4)	–	1 125,0	10,1	12 316,5	573,1	12 889,6
2. Genève	14 361,1	11 127,9	–	303,5	(67,5)	–	236,0	2,1	11 363,9	12,5	11 376,4
3. Vienne	1 035,1	1 295,3	–	(54,2)	(6,2)	–	(60,4)	(4,7)	1 234,9	16,3	1 251,2
4. Nairobi	2 854,2	2 961,2	–	750,1	(21,5)	–	728,6	24,6	3 689,8	359,5	4 049,3
5. CESAP	710,2	583,0	–	583,4	–	–	583,4	100,1	1 166,4	96,4	1 262,8
6. CEPALC	1 466,9	1 555,7	–	(385,8)	(12,4)	–	(398,2)	(25,6)	1 157,5	74,1	1 231,6
7. CEA	1 111,3	1 922,8	–	(698,9)	(20,3)	–	(719,2)	(37,4)	1 203,6	187,2	1 390,8
8. CESAO	313,3	409,2	–	57,0	(2,4)	–	54,6	13,3	463,8	37,9	501,7
<b>Total partiel, B</b>	<b>33 242,7</b>	<b>31 046,6</b>	<b>–</b>	<b>1 728,5</b>	<b>(178,7)</b>	<b>–</b>	<b>1 549,8</b>	<b>5,0</b>	<b>32 596,4</b>	<b>1 357,0</b>	<b>33 953,4</b>
<b>C. Réseaux intégrés de l'ONU</b>											
Réseaux intégrés de l'ONU	6 831,7	6 525,8	–	(2 311,6)	(63,2)	–	(2 374,8)	(36,4)	4 151,0	193,2	4 344,2
<b>Total</b>	<b>67 365,8</b>	<b>109 864,5</b>	<b>(52 012,1)</b>	<b>21 748,0</b>	<b>(281,8)</b>	<b>–</b>	<b>(30 545,9)</b>	<b>(27,8)</b>	<b>79 318,6</b>	<b>5 704,7</b>	<b>85 023,3</b>

**Tableau 33.3 Répartition des ressources par composante**

(En pourcentage)

	<i>Budget ordinaire</i>
A. Transformations et améliorations	53,7
B. Gros travaux d'entretien	41,1
C. Réseaux intégrés de l'ONU	5,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

### Ajustements techniques

- 33.14 La baisse des ressources s'explique par la non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant total de 52 012 100 dollars approuvées pour l'exercice biennal 2014-2015 et réparties comme suit : a) une dépense non renouvelable (44 532 100 dollars) pour les activités de projet liées au plan stratégique patrimonial, conformément aux résolutions 68/247 et 69/262 de l'Assemblée générale; b) une dépense non renouvelable (5 353 800 dollars) pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques visant à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à Beyrouth, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 B; c) une dépense non renouvelable pour des services consultatifs liés à la rénovation de l'Africa Hall (2 126 200 dollars), approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262.

### Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

- 33.15 Des crédits d'un montant de 21 748 000 dollars ont été demandés pour tenir compte : a) des ressources supplémentaires destinées à la rénovation de l'Africa Hall, conformément à la résolution 69/262 de l'Assemblée générale (12 748 000 dollars); b) des ressources pour le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement au siège de la CESAP (9 000 000 dollars), conformément à la résolution 69/274 de l'Assemblée générale; c) des réaffectations de ressources entre les composantes A (Transformations et améliorations), B (Gros travaux d'entretien) et C (Réseaux intégrés de l'ONU) pour prendre en considération les besoins opérationnels prévus pour l'exercice biennal 2016-2017, sans incidence nette sur le montant total des dépenses prévues.

### Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 33.16 La réduction de 281 800 dollars, découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, concerne les composantes Transformations et améliorations (39 900 dollars), Gros travaux d'entretien (178 700 dollars) et Réseaux intégrés de l'ONU (63 200 dollars) et tient compte des nouvelles réductions que les différents bureaux prévoient pour l'exercice biennal 2016-2017.

### Composition des activités proposées

- 33.17 À l'occasion de chaque exercice budgétaire, les directeurs de programme redéfinissent les programmes, et notamment les priorités au sein du chapitre 33, parce que sur l'ensemble des activités menées dans le cadre du programme, seule une partie porte sur des travaux d'entretien à caractère récurrent, le reste consistant en projets de grands travaux nouveaux ou pluriannuels. À chaque nouvel exercice budgétaire, le budget programme tient compte du fait que certaines activités ponctuelles s'achèvent et sont remplacées par de nouveaux projets du même ordre.
- 33.18 Les projets de transformation ou d'amélioration de locaux et de gros travaux d'entretien sont présentés au tableau 33.4 ci-après, une distinction étant établie entre : a) les projets reportés d'exercices antérieurs; b) les projets échelonnés sur plusieurs années; c) les projets récurrents; d) les nouveaux projets. Ce classement en sous-catégories permet de distinguer les différents projets en fonction de leur nature et de leur durée.

Tableau 33.4 Nature et durée des projets envisagés dans le cadre de l'exercice biennal 2016-2017, par lieu d'affectation (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	Siège	Genève	Vienne	Nairobi	CESAP	CEPALC	CEA	CESAO	Total
<b>A. Transformations et améliorations</b>									
Projets reportés d'exercices antérieurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Projets échelonnés sur plusieurs années	3 630,0	1 747,4	– 1 322,4	9 300,0*	593,1	15 363,3	–	–	31 956,2
Activités à caractère récurrent	2 499,5	– 2 094,1	250,0	–	55,0	325,0	125,6	–	5 349,2
Projets nouveaux en 2016-2017	199,4	2 005,0	– 1 182,6	1 156,4	722,4	–	–	–	5 265,8
<b>Total partiel, A</b>	<b>6 328,9</b>	<b>3 752,4</b>	<b>2 094,1</b>	<b>2 755,0</b>	<b>10 456,4</b>	<b>1 370,5</b>	<b>15 688,3</b>	<b>125,6</b>	<b>42 571,2</b>
<b>B. Gros travaux d'entretien</b>									
Projets reportés d'exercices antérieurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Projets échelonnés sur plusieurs années	– 4 354,3	–	959,0	–	621,0	–	–	–	5 934,3
Activités à caractère récurrent	12 316,5	5 152,1	1 234,9	2 339,8	–	125,6	350,0	463,8	21 982,7
Projets nouveaux en 2016-2017	– 1 857,5	–	391,0	1 166,4	410,9	853,6	–	–	4 679,4
<b>Total partiel, B</b>	<b>12 316,5</b>	<b>11 363,9</b>	<b>1 234,9</b>	<b>3 689,8</b>	<b>1 166,4</b>	<b>1 157,5</b>	<b>1 203,6</b>	<b>463,8</b>	<b>32 596,4</b>
<b>C. Réseaux intégrés de l'ONU</b>									
Activités à caractère récurrent	4 151,0	–	–	–	–	–	–	–	4 151,0
<b>Total</b>	<b>22 796,4</b>	<b>15 116,3</b>	<b>3 329,0</b>	<b>6 444,8</b>	<b>11 622,8</b>	<b>2 528,0</b>	<b>16 891,9</b>	<b>589,4</b>	<b>79 318,6</b>

\* Comprend 9 000 000 dollars destinés au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements parvenus en fin de vie pour l'exercice biennal 2016-2017. Ce projet constituerait une activité de grande ampleur, échelonnée sur plusieurs années. Il s'agirait d'une nouvelle activité, bien que les ressources nécessaires aux études d'évaluation, de faisabilité et d'ingénierie aient été approuvées au titre des budgets-programmes d'exercices biennaux antérieurs.

33.19 Le tableau 33.4 montre que le montant de 37 890 500 dollars demandé au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 sera affecté au démarrage ou à la poursuite de projets pluriannuels tels que la rénovation de l'Africa Hall (CEA) et le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements parvenus en fin de vie (CESAP).

33.20 Les dépenses à caractère récurrent (31 482 900 dollars) concernent essentiellement les gros travaux d'entretien (21 982 700 dollars) et dans une moindre mesure des travaux de transformation et d'amélioration (5 349 200 dollars) ainsi que les technologies informatiques requises au titre des réseaux intégrés de l'ONU (4 151 000 dollars). Le reste des ressources demandées concerne des activités nouvelles afférentes à l'exercice biennal 2016-2017 (9 945 200 dollars).

### Autres éléments d'information

- 33.21 Les montants ci-dessus doivent être pris en considération compte tenu de la valeur estimative (terrain non compris) des bâtiments et des locaux appartenant à l'Organisation des Nations Unies. L'évaluation la plus récente du parc immobilier de l'ONU, par lieu d'affectation, figure en annexe I du rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760).

#### A. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

##### 1. Siège

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 18 645 400 dollars*

- 33.22 Le montant total des crédits demandés pour le Siège, soit 18 645 400 dollars, se décompose comme suit : 6 328 900 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 57,4 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années, 39,5 % des projets récurrents et 3,2 % des nouveaux projets; et 12 316 500 dollars au titre des gros travaux d'entretien, qui sont tous récurrents.
- 33.23 Un montant de 6 328 900 dollars est demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des installations et des infrastructures	199 400
b) Amélioration de l'infrastructure informatique	6 129 500
<b>Total</b>	<b>6 328 900</b>

- 33.24 Le montant de 12 316 500 dollars demandé au titre des gros travaux d'entretien des locaux du Siège se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	8 229 900
b) Gros travaux d'entretien des installations de conférence et des infrastructures connexes	404 200
c) Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité	3 682 400
<b>Total</b>	<b>12 316 500</b>

- 33.25 Le total des crédits demandés s'élève à 18 645 400 dollars, soit une augmentation nette de 2 263 200 dollars (13,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette hausse résulte des effets combinés des facteurs suivants : a) le transfert de 2 311 600 dollars de la composante C (Réseaux intégrés de l'ONU) à la composante A (Transformations et améliorations), pour couvrir la hausse des dépenses liée à la modernisation du système de stockage et au remplacement des serveurs (1 138 200 dollars), et à la composante B (Gros travaux d'entretien), pour couvrir la hausse des dépenses liée à l'entretien des équipements informatiques (1 173 400 dollars) des systèmes de sûreté et de sécurité des locaux du Siège; et est en partie compensée par b) la réduction de 48 400 dollars en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

## 2. Office des Nations Unies à Genève

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 15 116 300 dollars*

- 33.26 Le montant total des crédits demandés pour l'Office des Nations Unies à Genève, soit 15 116 300 dollars, se décompose comme suit : 3 752 400 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 46,6 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années et 53,4 % de nouveaux projets; et 11 363 900 dollars au titre des gros travaux d'entretien, dont environ 38,3 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années, 45,4 % des projets récurrents et 16,3 % de nouveaux projets.
- 33.27 Les crédits demandés pour l'exercice biennal 2016-2017 ont été choisis dans un souci stratégique et de planification, avec l'objectif d'éviter que les travaux soient réalisés une seconde fois dans le cadre du plan stratégique patrimonial, au cas où l'Assemblée générale autoriserait son lancement. Il a été tenu compte, pour ce faire, des importantes difficultés rencontrées en matière d'entretien et des nécessités ci-après :
- Préserver la santé, la sûreté et la sécurité des représentants, des membres du personnel, des fournisseurs et des visiteurs dans le Palais des Nations;
  - Permettre la poursuite des activités et l'utilisation des bâtiments du Palais, réduire le risque de défaillance, de fermeture des salles de conférence et d'interruption des séances, et continuer de mettre à la disposition des États Membres des centres de conférences;
  - Investir de manière adéquate dans l'entretien régulier des infrastructures existantes de façon à éviter des solutions plus onéreuses dans le futur;
  - Optimiser l'utilisation des locaux à usage de bureaux dans le Palais afin de pouvoir héberger un plus grand nombre d'entités sur le site du Palais et de réduire les dépenses de fonctionnement.
- 33.28 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution de 44 606 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette baisse s'explique par : a) la non-reconduction de dépenses non renouvelables (44 532 100 dollars) approuvées pour l'exercice 2014-2015 aux fins d'activités relevant du plan stratégique patrimonial; b) de nouvelles réductions (74 000 dollars) découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Des ressources d'un montant de 303 500 dollars doivent être redistribuées entre la composante A (Transformations et améliorations) et la composante B (Gros travaux d'entretien) de Genève, afin de mieux tenir compte des besoins opérationnels pour l'exercice biennal, sans qu'il y ait une incidence nette sur le montant total des ressources prévues.
- 33.29 Un montant de 3 752 400 dollars est demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

---

a) Amélioration des installations et des infrastructures	2 005 000
b) Amélioration de l'infrastructure informatique	1 317 400
c) Amélioration des installations pour les personnes handicapées	430 000
<b>Total</b>	<b>3 752 400</b>

---

- 33.30 Un montant de 11 363 900 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour couvrir les dépenses afférentes au chauffage, à la ventilation, à la climatisation, aux sanitaires accessibles aux handicapés, à l'entretien du réseau électrique, aux travaux de réparation des systèmes

d'étanchéisation et d'isolation thermique et à d'urgents travaux d'entretien du gros œuvre, dont le remplacement des ascenseurs, la réparation des corniches et des façades en pierre et d'autres travaux d'entretien, de façon à assurer un fonctionnement fiable des installations pour garantir la sécurité des représentants, du personnel et des visiteurs. Le montant demandé au titre des gros travaux d'entretien se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	7 787 000
b) Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité	3 576 900
<b>Total</b>	<b>11 363 900</b>

**3. Office des Nations Unies à Vienne**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 329 000 dollars*

- 33.31 Le montant total des crédits demandés, soit 3 329 000 dollars, se décompose comme suit : 2 094 100 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont la totalité concerne des projets récurrents, et 1 234 900 au titre des gros travaux d'entretien, dont la totalité concerne également des projets récurrents.
- 33.32 Les ressources demandées pour l'exercice 2016-2017 représentent la part de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le financement de l'amélioration et de l'entretien du Centre international de Vienne, qui est géré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la base d'un accord de partage des coûts conclu entre les organisations ayant leur siège au Centre et le Gouvernement hôte (en ce qui concerne les gros travaux d'entretien). Le montant demandé est calculé sur la base de la part que l'Office prend actuellement à sa charge, qui est de 22,67 %<sup>2</sup> de l'ensemble des dépenses liées à la transformation et à l'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien.
- 33.33 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution nette de 126 600 dollars, soit 3,7 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015, qui résulte de la réévaluation des travaux de transformation et d'amélioration et des gros travaux d'entretien.
- 33.34 Un montant de 2 094 100 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour couvrir la contribution de l'Office au fonds pour la gestion commune des bâtiments, en vertu de l'accord conclu entre les organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne.
- 33.35 Le montant demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux couvrira les dépenses suivantes :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des installations et des infrastructures sur la base du partage des coûts	2 094 100
<b>Total</b>	<b>2 094 100</b>

<sup>2</sup> Ce taux est le même que pour l'exercice biennal 2014-2015 et représente une diminution par rapport à celui appliqué pour l'exercice 2012-2013, qui était de 22,843 %. Il est calculé d'après une formule composite tenant compte de l'espace utilisé par les quatre organisations, ainsi que de leurs effectifs et de leurs charges de travail

- 33.36 Un montant de 1 234 900 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer la contribution de l'Office au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants, en vertu de l'accord conclu entre le gouvernement hôte et les organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne. Il couvrira les dépenses suivantes :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures sur la base du partage des coûts	1 234 900
<b>Total</b>	<b>1 234 900</b>

#### **4. Office des Nations Unies à Nairobi**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 444 800 dollars*

- 33.37 Le montant total des crédits demandés, soit 6 444 800 dollars, se décompose comme suit : 2 755 000 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont 48,0 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années, 42,9 % de projets nouveaux et 9,1 % des projets récurrents; et 3 689 800 dollars au titre des gros travaux d'entretien, dont 26,0 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années, 10,6 % des projets nouveaux et 63,4 % des projets récurrents.

- 33.38 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution de 31 500 dollars, soit 0,5 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette baisse tient compte des nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Des ressources d'un montant de 750 100 dollars doivent être redistribuées entre les composantes A (Transformations et améliorations) et B (Gros travaux d'entretien) de Nairobi, afin de mieux tenir compte des besoins opérationnels pour l'exercice biennal, sans qu'il y ait une incidence nette sur le montant total des ressources prévues.

- 33.39 Un montant de 2 755 000 dollars est demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Amélioration des installations et des infrastructures	2 555 000
b) Amélioration de l'infrastructure informatique	200 000
<b>Total</b>	<b>2 755 000</b>

- 33.40 Un montant de 3 689 800 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour couvrir l'entretien du réseau électrique, du gros œuvre, des installations et de la plomberie; le remplacement des dispositifs incendie; l'amélioration des systèmes d'eau pour lutter contre les incendies et d'eau potable; et la réhabilitation du bassin d'oxydation. Ces dépenses se décomposent comme suit :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	1 753 200
b) Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité	1 936 600
<b>Total</b>	<b>3 689 800</b>

## 5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 622 800 dollars*

- 33.41 Le montant total des crédits demandés, soit 11 622 800 dollars, se décompose comme suit : 10 456 400 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 88,9 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années et 11,1 % de nouveaux projets; et 1 166 400 dollars au titre des gros travaux d'entretien, qui sont par nature des activités récurrentes, mais qui se divisent en nouveaux projets individuels pour l'exercice biennal 2016-2017.
- 33.42 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une augmentation nette de 8 987 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette hausse s'explique par le lancement de la phase initiale du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie en vue d'éviter une défaillance potentielle des éléments structurels du bâtiment en cas de charges sismiques (9 000 000 dollars), en application de la résolution 69/274 de l'Assemblée générale, et est partiellement compensée par une faible réduction (12 800 dollars), en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Des ressources d'un montant de 583 400 dollars doivent être redistribuées entre les composantes A (Transformations et améliorations) et B (Gros travaux d'entretien) de la Commission, afin de mieux tenir compte des besoins opérationnels pour l'exercice biennal, sans qu'il y ait une incidence nette sur le montant total des ressources prévues.
- 33.43 Un montant de 10 456 400 dollars est demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie	9 000 000
b) Amélioration des installations et des infrastructures	148 000
c) Amélioration de l'infrastructure informatique	218 400
d) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes	440 000
e) Amélioration des installations de sûreté et de sécurité	650 000
<b>Total</b>	<b>10 456 400</b>

- 33.44 Un montant de 1 166 400 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer les réparations du bâtiment et le remplacement du gros matériel. Il se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	325 400
b) Gros travaux d'entretien des installations de conférence et des infrastructures connexes	841 000
<b>Total</b>	<b>1 166 400</b>

- 33.45 Un montant de 9 000 000 dollars est demandé au titre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie pour l'exercice biennal 2016-2017, afin de couvrir les dépenses liées à la première phase du projet, qui comprend la création d'une équipe de gestion du projet, des services de consultants et le lancement des travaux de construction des locaux provisoires. Selon le programme préliminaire, tel qu'il est présenté dans le rapport sur

l'examen stratégique des biens immobiliers (A/69/760, fig. 1), les travaux de construction devaient s'étendre sur plusieurs exercices biennaux. Ce calendrier indicatif est actuellement revu afin de déterminer si la durée du projet peut être écourtée. Des informations détaillées sur la portée, le programme et le coût total du projet proposé figureront dans le rapport que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale pour examen lors de la partie principale de la soixante-dixième session.

## 6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 528 000 dollars*

- 33.46 Le montant total des crédits demandés, soit 2 528 000 dollars, se décompose comme suit : 1 370 500 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 43,3 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années, 4,0 % des projets récurrents et 52,7 % de nouveaux projets; et 1 157 500 dollars au titre des gros travaux d'entretien, dont environ 53,7 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années, 10,9 % des projets récurrents et 35,5 % de nouveaux projets.
- 33.47 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution de 12 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette baisse s'explique par les nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Des ressources d'un montant de 385 800 dollars doivent être redistribuées entre la composante A (Transformations et améliorations) et la composante B (Gros travaux d'entretien) de la Commission, afin de mieux tenir compte des besoins opérationnels pour l'exercice biennal, sans qu'il y ait une incidence nette sur le montant total des ressources prévues.
- 33.48 Un montant de 1 370 500 dollars est demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

---

a) Amélioration des installations et des infrastructures	1 259 800
b) Amélioration des installations pour les personnes handicapées	55 700
c) Amélioration des installations de sûreté et de sécurité	55 000
<b>Total</b>	<b>1 370 500</b>

---

- 33.49 Un montant de 1 157 500 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour couvrir l'entretien et le nettoyage de la façade du bâtiment principal, le rattrapage fonctionnel des installations de l'imprimerie, le remplacement de la plomberie et du système d'évacuation des eaux usées et l'entretien du système de sécurité. Il se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

---

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	518 500
b) Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité	639 000
<b>Total</b>	<b>1 157 500</b>

---

**7. Commission économique pour l'Afrique**

***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 16 891 900 dollars***

- 33.50 Le montant total des crédits demandés, soit 16 891 900 dollars, se décompose comme suit : 15 688 300 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, dont environ 97,9 % concernent des projets échelonnés sur plusieurs années et 2,1 % des projets récurrents; et 1 203 600 dollars au titre des gros travaux d'entretien, dont 29,1 % concernent des projets récurrents et 70,9 % de nouveaux projets.
- 33.51 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une augmentation de 10 601 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 (taux révisés). Cette hausse nette s'explique par : a) la non-reconduction des dépenses non renouvelables pour la rénovation de l'Africa Hall effectuées pendant l'exercice biennal 2014-2015 (2 126 200 dollars); b) de nouvelles réductions (20 300 dollars) découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; c) des dépenses non renouvelables supplémentaires au titre de la rénovation de l'Africa Hall pour l'exercice biennal 2016-2017 (12 748 000 dollars), aux termes de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale. Des ressources d'un montant de 698 900 dollars doivent être redistribuées entre la composante A (Transformations et améliorations) et la composante B (Gros travaux d'entretien) de la Commission, afin de mieux tenir compte des besoins opérationnels pour l'exercice biennal, sans qu'il y ait une incidence nette sur le montant total des ressources proposées.
- 33.52 Un montant de 15 688 300 dollars est demandé au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux pour couvrir les dépenses ci-après :

(En dollars des États-Unis)

a) Projet de rénovation de l'Africa Hall	12 748 000
b) Amélioration des installations et des infrastructures	1 000 000
c) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes	1 615 300
d) Amélioration des installations de sûreté et de sécurité	325 000
<b>Total</b>	<b>15 688 300</b>

- 33.53 Un montant de 1 203 600 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer l'entretien du bâtiment du Centre de conférences des Nations Unies, des installations des bureaux sous-régionaux et le maintien de la sécurité. Il se décompose comme suit :

(En dollars des États-Unis)

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	953 600
b) Gros travaux d'entretien des installations de sûreté et de sécurité	250 000
<b>Total</b>	<b>1 203 600</b>

## 8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 589 400 dollars*

- 33.54 Le montant total des crédits demandés, soit 589 400 dollars, se décompose comme suit : a) 463 800 dollars au titre des gros travaux d'entretien des installations de sécurité mises en place dans le cadre du système normalisé de contrôle des accès, qui est un projet récurrent; b) 125 600 dollars au titre de l'amélioration des éléments physiques du système de sécurité, y compris le remplacement de quatre glissières de sécurité.
- 33.55 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution de 5 246 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015, qui s'explique par l'incidence nette : a) de la non-reconduction d'une dépense non renouvelable (5 353 800 dollars) concernant les mesures d'atténuation des risques visant à renforcer le personnel de sûreté et de sécurité du siège de la CESAO à Beyrouth, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 B (sect. VI, par. 3); b) de nouvelles réductions (2 400 dollars) découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; contrebalancées par c) de modestes augmentations destinées à améliorer d'autres éléments physiques du système de sécurité (52 800 dollars) et la budgétisation intégrale pour l'exercice 2016-2017 des services contractuels d'entretien pour les systèmes normalisés de contrôle des accès (57 000 dollars), suite à l'expiration de la garantie des fournisseurs en mars 2014.
- 33.56 Concernant les mesures d'atténuation des risques visant à renforcer la sécurité des locaux à Beyrouth, la Commission garde à l'esprit le paragraphe 13 du rapport A/68/808 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans lequel il a recommandé que le Secrétaire général mette tout en œuvre pour resserrer le calendrier du projet sans compromettre la qualité des travaux de construction ni la sécurité du personnel. La Commission a le plaisir de signaler que le remplacement du film antibris sur les fenêtres a été terminé avant la date prévue. S'agissant des deux autres phases du projet, à savoir l'installation d'un dispositif de retenue et du revêtement de la façade, la phase d'achats est en bonne voie et le projet devrait être achevé d'ici à la fin de 2015 et dans les limites du budget. Le coût final du projet sera communiqué à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session dans le cadre du deuxième rapport d'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.
- 33.57 Le Comité consultatif a également recommandé au Secrétaire général d'intensifier ses échanges avec le pays hôte afin de trouver une solution durable au problème du futur site permanent du siège de la CESAO (A/68/808, par. 9). À cet égard, bien que le pays hôte soit déterminé à résoudre la question d'un nouveau site permanent, une solution n'a pu être trouvée à ce jour en raison de la situation politique au Liban.

## B. Réseaux intégrés de l'ONU

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 151 000 dollars*

- 33.58 Le projet relatif aux réseaux intégrés de l'ONU, géré par le Bureau de l'informatique et des communications du Département de la gestion, portait principalement sur la modernisation du système de téléphonie par Internet, dont la mise en place à l'échelle mondiale avait débuté au cours de l'exercice biennal 2004-2005 et qui sera achevé à la fin de 2015. Il reste nécessaire d'appuyer l'infrastructure des réseaux intégrés, sous la conduite du Bureau qui détermine les ressources nécessaires correspondantes. À la suite d'une étude menée par le Bureau de l'informatique et des communications sur l'état de l'infrastructure de réseau et la configuration technique nécessaire dans tous les bureaux hors Siège et les commissions régionales, des crédits

d'un montant de 4 151 000 dollars sont demandés pour l'exercice biennal 2016-2017. Ce montant se décompose comme suit :

- a) Un montant de 1 566 600 dollars est demandé pour remplacer les équipements obsolètes et en fin de vie achetés au cours du précédent exercice biennal. Les crédits seront en priorité accordés à la CEA et à l'Office des Nations Unies à Nairobi;
- b) Un montant de 2 300 200 dollars est demandé au titre du contrat d'entretien existant qui concerne le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les bureaux extérieurs et les commissions régionales. Lors des précédents exercices biennaux, le Bureau de l'informatique et des communications a élargi le contrat d'entretien à l'ensemble des principaux lieux d'affectation et des commissions régionales. Ce contrat permettra de couvrir tout le matériel réseau et téléphonie et garantira le même niveau de service à tous les lieux d'affectation. La part du contrat se rapportant au Siège continuera d'être financée par les crédits ouverts au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications).
- c) Un montant de 284 200 dollars est demandé afin d'entretenir et de renouveler les applications pare-feu de sept lieux d'affectation. De plus en plus dépendante du réseau mondial, l'Organisation doit maintenir ses pare-feux à jour pour protéger l'ensemble de son réseau des attaques et des pertes de données. L'Organisation ne pouvant tolérer aucune faiblesse en matière de sécurité, le Bureau de l'informatique et des communications reste chargé de la planification centrale de l'entretien et du renouvellement des applications pare-feu dans sept lieux d'affectation.

33.59 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution de 2 374 800 dollars, qui s'explique par : a) la réaffectation de ressources d'un montant total de 2 311 600 dollars, suite à l'achèvement en 2015 du projet relatif aux réseaux intégrés dans la composante A (Transformations et améliorations), pour couvrir l'augmentation des dépenses au titre de la modernisation des systèmes de stockage et du remplacement des serveurs (1 138 200 dollars), et la composante B (Gros travaux d'entretien), pour financer la hausse des coûts d'entretien des équipements informatiques des systèmes de sûreté et de sécurité du Siège (1 173 400 dollars); et b) de nouvelles réductions d'un montant de 63 200 dollars, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.